

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études**

**A.M. 12-09-2022**

**M.B. 12-12-2022**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 14, § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, § 1<sup>er</sup>, 10<sup>o</sup> ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, A, 6<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études, les mots «- Madame Ema LERHO ; - Monsieur Eden ROUVREAU ; - Monsieur Lucas VAN MOLLE.» sont remplacés par les mots «- Madame Emila HOXHAI ; - Monsieur Romain BALANT; - Monsieur Steeven JACQUEMIN.».

**Article 2.** - A l'article 1<sup>er</sup>, B, 1<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 susvisé, les mots «- Monsieur Géry DE CAFMEYER; - Monsieur Jean-Sébastien VANDENBUSSCHE.» sont remplacés par les mots «- Monsieur François CARLIER ; - Madame Carine DELWIT.».

**Article 3.** - A l'article 1<sup>er</sup>, B, 6<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 susvisé, les mots «- Monsieur Romain BALANT; - Monsieur Steeven JACQUEMIN; - Madame Eva PIGEON.» sont remplacés par les mots «- Monsieur Victor PETRE ; - Monsieur Arno SCHROOYEN ; - N.».

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 12 septembre 2022.

Bruxelles, le 12 septembre 2022.

---

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.

V. GLATIGNY,

Le Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique

E. GILLIARD,